**DGDUD**
**Service réglementation Urbaine**




# Plan Local d'Urbanisme

## 2ème Révision

Approuvée par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole
du 11 octobre 2012

## 3- Orientation d'aménagement Village Est

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

auat toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

## Site de Village Est

Le périmètre et les emprises du projet Village Est couvrent deux zones du PLU, l'une en **UB** sur 28 500m², l'autre en **UC** sur 8 000 m².

## Caractéristiques du futur projet de Village Est

Le projet à réaliser sur ce périmètre devra être un projet d'ensemble pouvant être réalisé par phases. Plusieurs secteurs feront l'objet d'exigences particulières qui sont affiché au PADD dans l'Axe "Renforcer le cœur de ville et conforter son rayonnement".

Chaque phase devra permettre d'assurer la cohérence du projet dans son ensemble grâce notamment aux trois composantes suivantes :

**1- <u>Aspects liés aux voiries</u> :** (présentes ou futures)

- Dimensionnement et caractéristiques des emprises (en respectant le principe de coupe dessiné pour la voie principale),
- Qualité des aménagements viaires et de raccordement à la RD64,
- Capacité et traitement des stationnements proposés (plantations),
- Traitement des aménagements et prise en compte de tous les aspects liés à la sécurité des déplacements, aux manœuvres et au stationnement.

**2- <u>Habitat et forme urbaine</u> :** Les sites d'accueil d'habitat futur devront respecter et intégrer l'habitat existant dans les liens à assurer avec la ville et les quartiers limitrophes existant tant par la forme urbaine que par la qualité architecturale attendues sur ce site central de la commune proche de l'église classée. Le projet est impacté aux trois-quarts par le périmètre de protection des Monuments Historiques, et sera à ce titre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il devra pourra pour cela s'échelonner du plain-pied à R+1 en ceinture de l'opération au R+2 au cœur et le long de l'axe principal.

**3- <u>Environnement, cadre de vie</u> :**

Le projet doit permettre de profiter de la topographie des lieux pour utiliser au mieux les perspectives et le surplomb sur la vallée du PANARIOL.

Les espaces verts et cheminements devront faire le lien avec l'espace boisé classé bordant le BYARS.

Les parkings feront l'objet d'un traitement spécifique.

# Aussonne - Orientations d'aménagement du secteur Village Est

UB

UC

UA

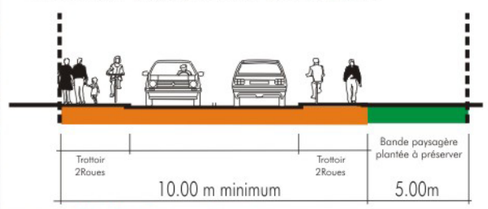
Tronçon 1

UB

N

N

Coupe de principe voie **Tronçon 1**




Secteur de projet et de mixité sociale en application de l'article L.123-1-5-16° avec un minimum de 25% de logements locatifs subventionnés

Principe de desserte

Espace vert de connexion avec les ruisseaux du Byars et du Panariol

Octobre 2012

0 m 50 m 100 m

N

auat toulouse aire urbaine